



PLU

Modification n°1 du PLU

3

Orientation d'Aménagement et de Programmation



Secteur de Champoreux – zone 1AU

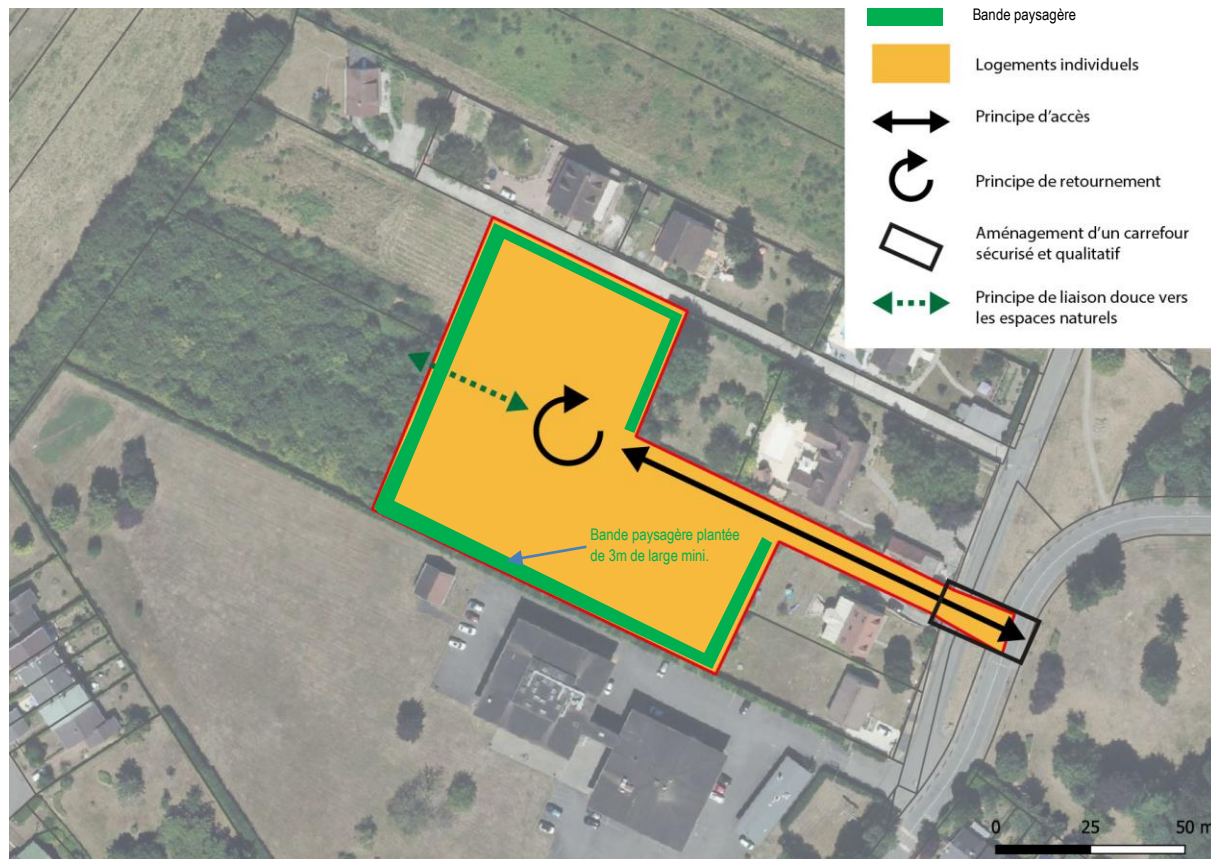
Le programme

L'aménagement de ce site s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble, comprenant la réalisation de 6 maisons individuelles en accession, avec 140m² de surface de plancher minimum par maison.

Les principes

Principes retenus :

- Création et sécurisation de l'accès au site (visibilité, sécurité).
- Qualité paysagère, par l'aménagement d'espaces publics, d'espaces végétalisés, plantés et par le traitement qualitatif (notamment pré-verdissement) des franges de l'opération (bande paysagère arbustive de 3 mètres de largeur minimum).
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle du projet d'aménagement.
- Programmation d'espaces de stationnement suffisants (minimum 5 places de stationnement, dont 1 garage double) prenant en considération les besoins nécessaires aux utilisateurs, mais également aux visiteurs.
- Volonté de créer des liaisons douces au sein du site et de les connecter à celles qui existent ou qui sont projetées.
- La conception du futur projet doit intégrer les notions de Développement Durable : adaptation au terrain naturel, bio-climatisme, utilisation des énergies renouvelables...



- Bande paysagère
- Logements individuels
- Principe d'accès
- Principe de retournement
- Aménagement d'un carrefour sécurisé et qualitatif
- Principe de liaison douce vers les espaces naturels